

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU COLLEGE INTERNATIONAL EN CLASSE DE 6EME

A partir de la rentrée 2015, la procédure d'affectation en classe de 6^{ème} est informatisée (AFFELNET).
Voici les étapes principales.

1. Etape 1 : intégration des données dans l'application Affelnet

Le collège de secteur est défini par l'adresse des responsables légaux, au 1^{er} septembre 2015 (voir plan de secteur des rues de Ferney-Voltaire et Ornex disponible sur le site du collège international).

CAS 1 : Elèves scolarisés dans une école publique du département de l'AIN

Les directeurs des écoles saisissent systématiquement une demande d'affectation en 6ème dans le collège de secteur correspondant à chaque enfant (volet 1). Les directeurs d'école saisissent aussi les éventuelles demandes de dérogation formulées par les familles (volet 2).

CAS 2 : Elèves scolarisés dans une école privée sous-contrat du département de l'AIN, Elèves scolarisés dans une école publique ou privée sous-contrat hors département de l'Ain

La famille de l'élève télécharge les volets 1 et 2 de la « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public » (sur le site du collège ou de la DSDEN – direction des services départementaux de l'éducation nationale - de l'Ain).

La famille transmet ce document au collège **de secteur (impératif)**, **avant le 4 juin 2015** (dernier délai).

Le principal du collège de secteur saisit la demande (volet 1 et éventuellement volet 2).

Les demandes arrivées après le 4 juin 2015 ne seront pas prises en compte. L'élève sera alors affecté manuellement sur place disponible, après le 23 juin 2015.

CAS 3 : Elèves non scolarisés dans une école française publique ou privée sous-contrat

Dans ce cas, il est impératif de prendre contact avec le collège de secteur qui vous indiquera la démarche à suivre. Des tests de positionnement sont indispensables. En cas de réussite aux tests de positionnement, le traitement du dossier se poursuit comme dans le cas 2.

Situations particulières

➤ ***Elèves postulant aux sections internationales***

L'admission en section internationale n'est pas soumise à dérogation. Le directeur d'école saisit le collège de secteur.

La liste des élèves admis en section internationale (après réussite aux tests) sera communiquée par le collège international à la DSDEN qui affectera ensuite ces élèves. Cette décision sera connue avec les avis d'affectation à compter du 22 juin.

Toute demande d'intégration en section internationale doit être formulée auprès du secrétariat de M. le Proviseur : sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr

➤ ***Elèves résidants en Suisse scolarisés dans une école publique ou privée sous-contrat du pays de Gex***

Ces élèves sont exclus de la procédure Affelnet. La famille de l'élève formule une demande écrite et motivée auprès du collège. En fonction des places disponibles et après les affectations Affelnet, le collège procédera aux éventuelles inscriptions (pas avant le 29 juin 2015).

2. Etape 2 : pré inscription au collège international

Chaque famille formulant une demande d'affectation au collège international (quel que soit le cas précédent) est invitée à compléter un formulaire en ligne qui sera disponible sur le site du collège international à partir du 18 mai (Rubrique Collège / Rentrée 2015)

- **Du 18 mai au 02 juin : pré inscription via Internet**
- Du 02 au 06 juin : **envoi des confirmations de pré inscription** par le collège (mail).
Attention, la confirmation de pré inscription ne constitue pas une décision d'affectation.

Pendant la période de pré inscription, des formulaires papiers seront disponibles et/ou des ordinateurs seront à disposition des familles n'en disposant pas (se présenter au secrétariat du collège).

3. Etape 3 : Affectation par la DSDEN

Les décisions d'affectation sont transmises au collège par la DSDEN à partir du 22 juin. Dès réception, le collège international notifie les **décisions d'affectation** aux familles dont les enfants ont été affectés au collège international.

4. Etape 4 : finalisation de l'inscription au collège international

Du 22 au 25 juin : dès réception de l'avis d'affectation au collège international, les familles doivent se présenter au secrétariat du collège pour finaliser l'inscription. **Aucune inscription ne sera validée sans dossier complet** (voir liste des pièces demandées ci-dessous), **et sans décision d'affectation par la DSDEN.**

Informations complémentaires

- **Judi 28 mai 18H00 : réunion d'information pour les parents en salle de conférences de la cité scolaire internationale (CSI)**
- Site internet du collège international (Rubrique Collège / Rentrée 2015)
- Les demandes de transport scolaire seront à réaliser par les familles sur le site : www.transportscolaire.ain.fr

Pour des questions particulières les parents peuvent se renseigner au collège auprès de Mme Briançon, secrétaire du collège : severine.briancon@ac-lyon.fr

Le dossier est constitué de :

- L'avis d'affectation au collège international par la DSDEN
- La confirmation de pré inscription corrigée et **signée** (reçue par messagerie électronique)
- Un extrait d'acte de naissance ou la photocopie d'une pièce d'identité.
- La photocopie complète du livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture énergie ou téléphone fixe)
- 2 photos d'identité

Et de manière facultative :

- Une copie de l'avis de jugement en cas de parents séparés